



SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT  
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI

## Les nouveautés du Fonds culturel de la SSA pour la scène en 2011

**TEXTES→en→SCÈNES**  
atelier d'auteurs de théâtre 2010

La quatrième édition de cet atelier d'auteurs en résidences a donc commencé en 2010 avec le concours qui avait amené au choix des lauréats : **Wolfram Höll, Jérôme Richer, Antoinette Rychner, Dominique Ziegler**. Ces quatre auteurs poursuivent leur écriture jusqu'en mai 2011 accompagnés chacun par un dramaturge de renommée internationale. Nous avons le plaisir de vous communiquer les noms des quatre auteurs de théâtre qui se sont engagés à cette tâche : le Québécois **Daniel Danis** et les Française et Français **Coline Serreau, Philippe Minyana, Gérard Watkins**.

**Vous pourrez prendre connaissance des textes achevés des auteurs TEXTES-en-SCÈNES 2010 par des lectures et des échanges au cours d'une journée-événement qui aura lieu dans un théâtre partenaire en juin prochain. Nous vous y convierons dès que son organisation sera concrétisée.**

TEXTES-en-SCÈNES est initié et organisé par Pro Helvetia, Pour-Cent culturel Migros, SSA, AdS et développé en partenariat avec quinze théâtres romands.

---

### **Prix SSA 2011 de l'humour**

Le Fonds culturel de la SSA s'associe avec le Festival **Morges-sous-Rire** pour l'attribution, pour la première fois, d'un prix de Fr. 15'000.- aux auteurs du meilleur spectacle d'humour de type « one man/woman show » créé en Suisse romande en 2010 et jusqu'au 30 avril 2011. Il sera désigné par un jury, constitué de Mmes Corinne Jaquiéry, Brigitte Romanens et M. Jean-Marc Desponds, chargé aussi de sélectionner préalablement les spectacles selon les critères du règlement.

[http://www.ssa.ch/library/documents/reglements\\_fdsculturel/M138F0111.pdf](http://www.ssa.ch/library/documents/reglements_fdsculturel/M138F0111.pdf)

**La proclamation du prix aura lieu au cours d'une soirée du Festival Morges-sous-Rire en juin prochain.**

---



SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT  
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI

## **Soutien SSA 2011 à la commande d'écriture dramatique**

Poursuivant la valorisation du travail des auteurs de théâtre en Suisse, le Fonds culturel propose maintenant un troisième soutien complémentaire à ses actions existantes. En plus du « Prix SSA à l'écriture théâtrale » et de l'atelier **TEXTES-en-SCÈNES**, cette nouvelle action vise à favoriser la continuité du travail des auteurs.

Communément, dans le processus d'une production théâtrale contemporaine, l'auteur souvent ne fait pas partie intégrante de la chaîne qui va de l'idée à la représentation, tout au moins en ce qui concerne ses rapports de travail et sa rémunération. Quant aux droits d'auteur liés aux représentations, ils ne peuvent dans bien des cas suffire à assurer le minimum financier qui permet la poursuite de son écriture.

Depuis quelques années en Suisse, le statut de l'auteur de scène et sa visibilité se sont nettement améliorés. Une réelle pérennisation nécessite sa reconnaissance tant par les institutions productrices, les compagnies, que par les organes communaux, cantonaux et les fondations privées de soutien à la culture. Ainsi peut-il être considéré comme un partenaire à part entière et l'instigateur d'une identité culturelle spécifique dans les répertoires de la scène en constante évolution. C'est dans cet esprit que nous lançons cette nouvelle action dont voici le règlement :

[http://www.ssa.ch/library/documents/reglements\\_fdsculturel/M168F0111.pdf](http://www.ssa.ch/library/documents/reglements_fdsculturel/M168F0111.pdf)

---

## **Modèle de contrat de commande d'œuvre de scène**

A la SSA nous pensons que les bonnes relations entre les producteurs et les artistes exigent des termes clairs d'échanges. Un contrat simple mais précis peut contribuer à garantir le respect des droits des uns et des autres, tout au long du processus souvent complexe qui mène à la réalisation d'un spectacle vivant.

Les auteurs actifs dans l'audiovisuel (cinéma, télévision) peuvent se référer depuis longtemps à des contrats modèles élaborés par la SSA pour leurs créations. Profitant du lancement du **Soutien SSA 2011 à la commande d'écriture dramatique**, le Fonds culturel, le service juridique et un groupe d'auteurs de la SSA ont décidé de doter les partenaires des productions théâtrales d'un contrat modèle spécifique aux œuvres de scène et pouvant être signé entre auteurs de théâtre et producteurs.

C'est un modèle de base, modulable en fonction des spécificités de la commande (les termes en couleur du contrat peuvent être sélectionnés, modifiés, supprimés). Pour toute question ou aide concernant l'établissement de ce contrat s'adresser à [info@ssa.ch](mailto:info@ssa.ch).

Un contrat à partir de ce nouveau modèle doit être obligatoirement établi dans le cadre d'un **Soutien SSA 2011 à la commande d'écriture dramatique**. Ce modèle est évidemment aussi utilisable pour toute situation contractuelle dont les caractéristiques correspondent à une commande suivie de représentations de l'œuvre. C'est un contrat de droit privé qui lie deux ou plusieurs parties - auteur(s) et producteur(s) - et qui permet à chacune d'elle de faire valoir sans équivoque, en cas de difficulté, les clauses qu'il contient.

[http://www.ssa.ch/library/documents/contrats\\_modeles/M170F1210.pdf](http://www.ssa.ch/library/documents/contrats_modeles/M170F1210.pdf)

---



SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT  
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI

## **Modèle de contrat de première création d'œuvre de scène**

Une des prérogatives exclusives accordée à l'auteur par la loi sur le droit d'auteur est de choisir s'il veut que son œuvre soit divulguée, quand elle le sera et de quelle manière.

Pour mettre en valeur ce droit de divulgation, la SSA a rédigé un modèle particulier de contrat qu'un auteur peut proposer à un théâtre en cas de première création de son œuvre. Dans ce cas, l'auteur n'a pas travaillé sur commande mais de sa propre initiative et a supporté la charge économique de son écriture.

L'idée qui a présidé à cette rédaction est que, dans les conditions habituelles de production par des institutions officielles ou des compagnies subventionnées, l'ensemble des fonctions artistiques et techniques sont normalement rémunérées en fonction des compétences et du temps d'engagement. En revanche, le temps d'écriture de l'auteur est très rarement pris en compte car il est entendu qu'il dispose de ses droits d'auteur. Ceux-ci sont toutefois, en règle générale, très inférieurs aux autres rémunérations. Un tel contrat peut, dans ces circonstances, corriger quelque peu ce déséquilibre à l'endroit de celui dont l'œuvre est la base évidente du spectacle en production.

[http://www.ssa.ch/library/documents/contrats\\_modeles/M169F1210.pdf](http://www.ssa.ch/library/documents/contrats_modeles/M169F1210.pdf)

Ce contrat modèle est aussi modulable. Pour toute question ou aide le concernant, s'adresser à [info@ssa.ch](mailto:info@ssa.ch).

---

Tous les documents mentionnés dans cette information se trouvent sur [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)